

Informations de base

2019/2606(RSP)

RSP - Résolutions d'actualité

Objection formulée conformément à l'article 106: autorisation pour certaines utilisations du phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP) en vertu du règlement (CE) n° du Parlement européen et du Conseil (Grupa Azoty Zakłady Azotowe Kędzierzyn S.A.)

Subject

3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques
3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)

Procédure terminée

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
27/03/2019	Décision du Parlement	T8-0316/2019	
27/03/2019	Résultat du vote au parlement		
27/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		